



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES HYDROCARBURES

CONTRAT

Entre

Le Ministère des Hydrocarbures

et

Les Etablissements « Maison DIM-FROID »

Intitulé du marché : Acquisition des pièces de rechange pour autres équipements au profit des Services du Secrétariat Général aux Hydrocarbures

Numéro d'identification : DC/006/SERV.SGH/PRAE/MIN-HYDRO/CGPMP/2014

SEPTEMBRE 2014

LETTRE DE MARCHE

Aux termes de la Demande de Cotation n° DC/006/SERV.SGH/PRAE/MIN-HYDRO/CGPMP/2014 intervenue le trentième jour du mois de juillet 2014 ;

Entre :

Ministère des Hydrocarbures, représenté par Monsieur Crispin ATAMA TABE MOGODI, agissant en vertu de la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics et occupant le 2^{ème} niveau de l'Immeuble Cohydro sis, avenue Comité Urbain n°1 dans la commune de la Gombe à Kinshasa en R.D.Congo, ci-après désigné «Autorité Contractante », d'une part;

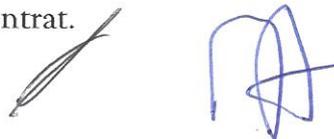
et

Les Etablissements « Maison DIM-FROID », société de droit Congolais, Registre de Commerce et de Crédit Mobilier n° CD/KIN/RCCM/13-A-0234 (Anc NRC KG/8390/P) et Id. Nat. n° 01-93-N58905X domiciliée au n°123 de l'avenue Kalembe Lembe, dans la commune de Kinshasa à Kinshasa en R.D.Congo, représentée par Monsieur DIMANDJA PENE ONDJAKI Joseph, Administrateur Gérant, agissant en vertu des pouvoirs statutaires, ci-après désignée «Titulaire du marché» d'autre part.

Attendu que l'Autorité contractante désire que certains biens soient livrés et certains services annexes soient assurés par le Titulaire du marché, c'est-à-dire, *Acquisition des pièces de rechange pour autres équipements* et a accepté l'offre du titulaire du marché pour la livraison de ces pièces de rechange et la prestation de ces services pour un montant égal en Francs Congolais, dix-huit millions six cent quarante-huit mille cinq cent soixante-six, toutes taxes comprises,(18.648.566,00 FC TTC). Ci-après désigné « Prix du Contrat »

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du Contrat:
 - La demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
 - Le Bordereau Description Quantitatif et le calendrier de livraison ;
 - Les Spécifications techniques.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du Titulaire du marché , comme indiqué ci-après, le titulaire du marché convient de livrer les pièces de rechange pour autres équipements, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces derniers et services conformément, à tous égards, aux stipulations du présent Contrat.



3. L'Autorité Contractante convient de son côté de payer au Fournisseur sur le compte n°84001-24301643902-97 en FC ouvert au nom des Ets Maison DIM-FROID auprès de la Banque Internationale des Crédits (BIC), au titre des pièces de rechange pour autres équipements, des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, en espèce le montant tel que repris dans le contrat , ou tout autre montant dû au titre du contrat , et ce , selon les modalités légales de paiement.

LES PARTIES ont signé le présent contrat en conformité avec les lois en vigueur en République Démocratique du Congo, les jour, mois et année mentionnés ci-dessous

Signé à Kinshasa, le 18 SEP 2014


Crispin ATAMA TABE MOGODI
Ministre des Hydrocarbures
(Autorité contractante)

Signé à Kinshasa, le 18/09/2014


DIMANDJA PENE ONDJAKI
Administrateur Gérant
(Titulaire du marché)

